

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.15/19

Manque de places de parc

Mme Laurence Studer, UDC

En préambule, le Conseil communal tient à rappeler qu'un Plan directeur des déplacements ainsi qu'une analyse globale des besoins en places de stationnement en Ville de Delémont ont été réalisés dans le cadre de la révision du PAL. Ces documents, qui ont été validés par le Conseil communal en 2015, ont permis de définir les principes et objectifs contenus dans la Conception directrice du PAL « Delémont, cap sur 2030 » qui a été largement adoptée par le Conseil de Ville le 1^{er} juin 2015.

Cette analyse a ainsi démontré que le nombre de places de parc en Ville était globalement suffisant à condition que des contrôles de Police soient effectués régulièrement.

S'agissant de la suppression d'une vingtaine de places, suite au début des travaux du projet Postimmobilier, le Conseil communal rappelle, comme déjà indiqué lors de la séance du Conseil de Ville du 30 septembre 2019, qu'il y a dorénavant la possibilité de stationner au parking situé vers la Halle des Expositions, celui-ci étant désormais ouvert au public.

Le Conseil communal tient également à souligner qu'il n'est pas envisageable de proposer une alternative avec le parking Strate-J puisque les négociations avec le Canton via la société SI Campus quant à son accessibilité au public n'ont pas abouti.

De plus, lorsque les travaux du projet Postimmobilier ainsi que ceux du Théâtre du Jura seront terminés, l'offre en stationnement de la Ville de Delémont sera considérablement améliorée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 13 janvier 2020